

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 7 MARS 2017

Date de convocation 28 février
2017

Nombre de Membres en
exercice : 24

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 21

2017_16

L'an deux mille dix-sept, le sept mars à 17h30, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 28 février 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Georges BORDAT, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, , Mme Edith GUEUGNEAU M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Jean PIRET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

Mme Marie-Christine BIGNON donne pouvoir à Jean-Marc NESME

M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Pierre BERTHIER

M. André MAMESSIER donne pouvoir à Mme Edith GUEUGNEAU

M. Louis PONCET donne pouvoir à M. Jean-Claude DUCARRE

ABSENTS OU EXCUSES

Mme Marie-Christine BIGNON, M. Gérald GORDAT, M. Daniel LAROCHE, M. Paul LORTON, M. Noël PALLOT, M. André MAMESSIER, M. Louis PONCET,

**Contribution 2017 versée au syndicat mixte du Pays Nevers Sud
Nivernais**

Rapporteur: Jean-Marc NESME

Le Comité syndical a délibéré en 2016 pour participer politiquement et financièrement à la structuration d'une destination touristique interrégionale, appelée provisoirement Loire en Bourgogne.

Ce projet est structurant pour l'ensemble du Pays, et le montant de la contribution 2016 à verser au Pays Nevers Sud Nivernais qui porte les dépenses liées à ce projet pour le compte de l'ensemble des territoires concernés, avait été fixé sur la base de la population des communautés de communes dont le périmètre est touché par le fleuve Loire, à hauteur de 0,14€ par habitant. Compte tenu de l'impact touristique et économique attendu pour tout le Pays Charolais Brionnais, le Comité syndical avait délibéré pour que cette cotisation soit versée par le PETR, en lieu et place des intercommunalités concernées par ces contributions.

Fin 2016, les représentants élus au sein du comité de pilotage et les services du PETR du Pays Charolais Brionnais ont alerté les services du Pays Nevers Sud Nivernais de l'impact sur la contribution 2017 lié à l'agrandissement des intercommunalités suite aux fusions et demandé que l'appel de contributions 2017 soit adapté en conséquence, et ne soit plus fondé sur la base de 0,14€ par habitant. En effet, pour le Pays Charolais Brionnais, cela porterait la contribution d'un peu moins de 7 000€ en 2016 à près de 11 000€ en 2017.

Il est proposé au Bureau de débattre sur le montant à verser en 2017.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Rappelle l'intérêt de cette démarche et reconduit sa volonté de participer politiquement et financièrement
- Rappelle également les contraintes financières qui s'imposent aux intercommunalités comme au PETR
- Décide de maintenir une contribution 2017 du PETR au syndicat mixte du Pays Nevers Sud Nivernais pour le portage de ce projet à hauteur de 7 000€

Fait à Paray le Monial, 10 mars 2017

Le Président,



Jean-Marc NESME



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/03/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/03/2017